

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012

2012 SG 8 G - Signature de l'avenant n°1 au contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris.

Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général sollicite l'autorisation de signer l'avenant n°1 au Contrat particulier entre Paris et la Région Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer l'avenant n°1 au Contrat particulier entre le Département de Paris et la Région Ile-de-France.